

session, afin qu'il soit examiné au titre de la question intitulée "Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme".

14<sup>e</sup> séance plénière  
26 mai 1987

**1987/6. Schémas indicatifs de consommation : indicateurs qualitatifs du développement**

*Le Conseil économique et social,*

Rappelant la résolution 40/179 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1985, relative aux schémas de consommation et aux aspects qualitatifs du développement,

Prenant acte avec satisfaction du rapport de la Commission de statistique sur sa vingt-quatrième session<sup>9</sup>, en particulier de la section relative aux indicateurs du développement,

1. Prend note des informations sur les mesures prises en application de la résolution 40/179 de l'Assemblée générale, contenues dans le rapport de la Commission de statistique sur sa vingt-quatrième session;

2. Exprime sa satisfaction au Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, à la Banque mondiale, à l'Organisation mondiale de la santé et aux commissions régionales pour les progrès considérables accomplis dans la mise au point d'indicateurs du développement, conformément aux directives définies par l'Assemblée générale;

3. Recommande qu'un rapport exposant les vues des gouvernements et contenant un petit nombre d'études de cas ou de monographies nationales sur l'élaboration d'une série d'indicateurs dans les domaines identifiés au paragraphe 2 de la résolution 40/179 de l'Assemblée et les schémas indicatifs de consommation mentionnés au paragraphe 3 de ladite résolution soit établi par le Secrétaire général et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, en consultation avec d'autres organismes compétents des Nations Unies, y compris le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale, les commissions régionales et d'autres instituts de recherche appropriés;

4. Recommande d'allouer les ressources extrabudgétaires nécessaires à l'élaboration des études de cas ou des monographies nationales susmentionnées et invite les pays donateurs intéressés, les organisations internationales appropriées et les autres organismes souhaitant participer aux travaux de recherche sur les schémas de consommation et les indicateurs qualitatifs du développement à verser des contributions volontaires à cette fin à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social;

5. Recommande également que la Commission de statistique examine le rapport à sa vingt-cinquième session et que ses recommandations le concernant soient soumises au Conseil à sa première session ordinaire de 1989, et que les résultats de l'examen du Conseil

<sup>9</sup> Ibid., Supplément n° 6 (E/1987/19).

soient présentés à l'Assemblée générale lors de sa quarante-quatrième session.

14<sup>e</sup> séance plénière  
26 mai 1987

**1987/7. Ressources en eau : progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Mar del Plata**

*Le Conseil économique et social,*

Rappelant ses résolutions 1979/67, 1979/68 et 1979/70 du 3 août 1979, 1981/80 du 24 juillet 1981, 1983/57 du 28 juillet 1983 et 1985/49 du 25 juillet 1985 concernant l'application du Plan d'action de Mar del Plata<sup>10</sup>,

Rappelant également sa résolution 1981/81 du 24 juillet 1981 concernant les mesures relatives à la coopération entre les organisations internationales de bassins fluviaux et lacustres et aux activités connexes du système des Nations Unies,

Notant que le Colloque interrégional sur l'amélioration de l'efficacité de la gestion des ressources en eau : suivi du Plan d'action de Mar del Plata a été réuni par le Secrétaire général à New York, du 5 au 9 janvier 1987, pour examiner les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'eau dix ans après la Conférence,

1. Prend acte avec satisfaction du rapport oral au sujet des conclusions du Colloque interrégional sur l'amélioration de l'efficacité de la gestion des ressources en eau : suivi du Plan d'action de Mar del Plata, présente au Comité des ressources naturelles à sa 196<sup>e</sup> séance, le 14 avril 1987, par le représentant du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;

2. Prie le Secrétaire général de faire distribuer aux gouvernements, pour information, le rapport final du Colloque;

3. Prie également le Secrétaire général de présenter au Comité des ressources naturelles, à sa onzième session, en même temps que son rapport sur le suivi du Plan d'action de Mar del Plata, un rapport supplémentaire comprenant ce qui suit :

a) Les vues des gouvernements sur le rapport du Colloque;

b) L'évolution des actions coopératives menées dans le domaine des ressources en eau partagées, y compris des éléments concrets sur les mesures de coopération visant à réduire la dégradation des sols et la désertification, à établir et à faire fonctionner un réseau de collecte de données hydrométéorologiques et à diffuser les données, à atténuer les risques d'inondation et à prévenir et juguler la pollution transfrontière;

4. Invite tous les gouvernements à poursuivre et, si possible, à accroître leurs efforts en vue de la formation du personnel dans les domaines de la technique et de la gestion, compte dûment tenu du rôle des femmes dans le développement et la gestion des ressources en eau;

5. Prie le Secrétaire général, agissant en consultation avec les commissions régionales et les organismes des Nations Unies, de faire rapport au Comité lors de

<sup>10</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.II.A.12 et rectificatif), chap. I.

sa onzième session sur les progrès réalisés dans la formulation des propositions concernant une stratégie détaillée pour l'application du Plan d'action de Mar del Plata au cours de la décennie 1991-2000 et d'y donner une évaluation de ces propositions par rapport aux activités des organismes des Nations Unies.

14<sup>e</sup> séance plénière  
26 mai 1987

**1987/8. Ressources minérales : tendance et principaux problèmes**

*Le Conseil économique et social,*

Rappelant ses résolutions 1985/47, relative aux exploitations minières de petites dimensions, 1985/48, relative aux ressources minérales, et 1985/54, relative à la rationalisation des travaux du Comité des ressources naturelles, toutes trois en date du 25 juillet 1985,

Reconnaissant la contribution effective du secteur des ressources minérales à l'économie des pays en développement,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur les tendances et principaux problèmes dans le domaine des ressources minérales<sup>11</sup>,

Prenant également acte de la section consacrée aux ressources minérales contenue dans la note du Secrétaire général sur les problèmes concernant les ressources naturelles et l'énergie à examiner au cours des travaux préparatoires du plan à moyen terme de la période 1990-1995<sup>12</sup>,

1. Décide que le Comité des ressources naturelles examinera en priorité, à sa onzième session, la question des ressources minérales, sous réserve des considérations exprimées au paragraphe 3 de la résolution 1985/54 du Conseil;

2. Décide également que, dans le cadre général des ressources minérales, une attention particulière devra être accordée aux exploitations minières de petites dimensions, visées dans la résolution 1985/47 du Conseil;

3. Prie le Secrétaire général d'établir un rapport sur les perspectives des exploitations minières de petites dimensions dans les pays en développement, comme prévu dans la résolution 1985/47;

4. Prie également le Secrétaire général de présenter au Comité, lors de sa onzième session, un rapport sur les tendances et principaux problèmes dans le secteur minier, en accordant une attention particulière aux techniques propres à rentabiliser l'industrie extractive et aux perspectives de la prospection géologique dans les pays en développement, compte dûment tenu de la mise en valeur des minerais industriels.

14<sup>e</sup> séance plénière  
26 mai 1987

**1987/9. Nouvelles techniques, y compris la télédétection, pour l'identification, la prospection et l'évaluation des ressources naturelles**

*Le Conseil économique et social,*

Rappelant sa résolution 1985/50 du 25 juillet 1985, relative à l'application de la micro-informatique à la

<sup>11</sup> E/C.7/1987/8.

<sup>12</sup> E/C.7/1987/CRP.1, sect. II.

mise en valeur des ressources hydrologiques, énergétiques et minérales,

Rappelant également la résolution 41/65 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1986, sur les principes relatifs à l'observation de la surface terrestre à partir de l'espace,

Conscient qu'en vue d'une utilisation optimale de la télédétection par satellite les pays en développement ont besoin de moyens matériels et d'un meilleur accès aux données grâce à un système d'orientation pour l'information contenant des indications sur les données relatives à la télédétection et sur la manière d'accéder à ces données,

Considérant que les pays en développement ont besoin d'être informés des limites et des possibilités des matériels et des logiciels commerciaux et non commerciaux de traitement numérique des données de télédétection, ainsi que des modalités d'accès à ces systèmes.

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé "Application de la micro-informatique à l'évaluation, à la planification et à la mise en valeur des ressources naturelles : hydrologiques, énergétiques et minérales"<sup>13</sup>,

1. Prend acte des conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général<sup>14</sup>;

2. Prie le Secrétaire général de préparer, dans les limites des ressources disponibles, une étude de faisabilité sur la mise en place d'un système d'orientation pour l'information indiquant le domaine, la couverture, le type de données et la qualité, précisant comment et auprès de qui obtenir des images et d'autres renseignements pertinents qui pourraient orienter les utilisateurs vers le meilleur moyen de se procurer des données de télédétection et de présenter cette étude au Comité des ressources naturelles à sa onzième session;

3. Prie également le Secrétaire général d'établir, dans les limites des ressources disponibles, une bibliothèque et un système d'orientation sur la télédétection pour fournir aux utilisateurs des indications sur les matériels et logiciels commerciaux et non commerciaux disponibles pour le traitement numérique et l'analyse des données de télédétection;

4. Prie en outre le Secrétaire général de réunir, dans les limites des ressources disponibles, un petit groupe d'experts des systèmes de matériel et logiciel de télédétection pour évaluer dûment les contraintes et les possibilités de ces systèmes et de communiquer au Comité et aux pays utilisateurs, en particulier aux pays en développement, les résultats de cette réunion d'évaluation des techniques.

14<sup>e</sup> séance plénière  
26 mai 1987

**1987/10. Application de la micro-informatique à l'évaluation et à la mise en valeur des ressources naturelles et énergétiques**

*Le Conseil économique et social,*

Rappelant sa résolution 1985/50 du 25 juillet 1985, relative à l'application de la micro-informatique à la

<sup>13</sup> E/C.7/1987/3.

<sup>14</sup> Ibid., sect. IV